

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022
Version: 6.0
Remplace la version: 5.1
Langue: fr-CH
Date d'édition: 2.1.2023

1 de 10

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Grohe Fresh 2 in 1

UFI: 72T0-Y0CH-A00W-Y8SF

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: nettoyant pour cuvette de toilettes

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Grohe AG

 Rue/B.P.:
 Industriepark Edelburg

 Place, Lieu:
 DE-58675 Hemer

 WWW:
 www.grohe.com

 E-mail:
 info@grohe.com

 Téléphone:
 +49 (0)2372 93-0

 Télécopie:
 +49 (0)2372 93-1322

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0)2372 93-2037

sustainability@grohe.com

Indications diverses: Siège:

Grohe AG

Feldmühleplatz 15 40545 Düsseldorf

Téléphone: +49 (0)211 9130 3000

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Téléphone: 145

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications diverses Irritation oculaire: Classification parrésultat d'essai, HET-CAM-Test

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

**Attention** 

Mentions de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022 Version: 6.0 Remplace la version: 5.1 Langue: fr-CH Date d'édition: 2.1.2023

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 2 de 10

Conseils de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Marquage spécial

EUH208 Contient Hydrocarbures de terpène, sous-produits. Peut produire une réaction

allergique.

Texte pour l'étiquetage: Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

15-30%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

<5%: agents de blanchiment oxygénés Contient parfums, Limonène, Linalol

#### 2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119490225-39-xxxx N°CE 273-257-1 CAS 68955-19-1	Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 3; H412. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Dam. 1; H318: $C \ge 20 \%$ / Eye Irrit. 2; H319: $10 \% \le C < 20 \%$	15 - 25 %
REACH 01-2119489413-33-xxxx n° de liste 931-338-5 CAS 90622-77-8	Amides d'acides gras Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 2; H411.	10 - 20 %
REACH 01-2119488633-28-xxxx N°CE 226-218-8 CAS 5329-14-6	Acide sulfamidique Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.	10 - 20 %
REACH 01-2119485498-19-xxxx N°CE 207-838-8 CAS 497-19-8	Carbonate de sodium Eye Irrit. 2; H319.	1 - 5 %
N°CE 273-309-3 CAS 68956-56-9	Hydrocarbures de terpène, sous-produits Flam. Liq. 3; H226. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411.	< 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires: Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

15-30%: agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

<5%: agents de blanchiment oxygénés Contient parfums, Limonène, Linalol



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022 Version: 6.0 Remplace la version: 5.1 Langue: fr-CH Date d'édition: 2.1.2023

Page: 3 de 10

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau.

Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans

connaissance. Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de

l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs:

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les

substances chimiques.

Indications complémentaires: Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas retirer film protecteur soluble dans l'eau.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022 Version: 6.0 Remplace la version: 5.1 Langue: fr-CH Date d'édition: 2.1.2023

Page: 4 de 10

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance sèche et mettre dans des récipients adéquats en vue de

l'élimination. Effectuer un nettoyage final.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser eau.

Indications complémentaires: Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement

après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas retirer film protecteur soluble dans l'eau.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL: Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):

DNEL ouvriers, systémique, à long terme, par inhalation: 285 mg/m³ DNEL ouvriers, systémique, à long terme, dermique: 4060 mg/kg bw/d DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par inhalation: 85 mg/m³ DNEL consommateurs, systémique, à long terme, dermique: 2440 mg/kg bw/d DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par voie orale: 24 mg/kg bw/d

Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8):

DNEL ouvriers, systémique, à long terme, par inhalation: 73,4 mg/m³ DNEL ouvriers, systémique, à long terme, dermique: 4,16 mg/kg bw/d

DNEL ouvriers, local, à long terme, dermique: 93,6 µg/cm²

DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par inhalation: 21,73  $\,$  mg/m³ DNEL consommateurs, systémique, à long terme, dermique: 2,5  $\,$  mg/kg bw/d

DNEL consommateurs, local, à long terme, dermique: 56,2 µg/cm²

DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par voie orale: 6,25 mg/kg bw/d

Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6):

DNEL ouvriers, systémique, à long terme, dermique: 10 mg/kg bw/d DNEL consommateurs, systémique, à long terme, dermique: 5 mg/kg bw/d DNEL consommateurs, systémique, à long terme, par voie orale: 5 mg/kg bw/d



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022 Version: 6.0 Remplace la version: 5.1 Langue: fr-CH Date d'édition: 2.1.2023

5 de 10

PNEC: Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):

PNEC Eau (eau douce): 0,098 mg/L PNEC Eau (eau de mer): 0,0098 mg/L PNEC Eau (libération périodique): 0,013 µg/L

PNEC station d'épuration: 6,8 mg/L

PNEC sédiment (eau douce): 3,45 mg/kg dw PNEC sédiment (eau de mer): 0,345 mg/kg dw

PNEC terre: 0,631 mg/kg dw

Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8):

PNEC Eau (eau douce): 0,007 mg/L PNEC Eau (eau de mer): 0,0007 mg/L PNEC Eau (libération périodique): 30 µg/L PNEC station d'épuration: 830 mg/L

PNEC sédiment (eau douce): 1,201 mg/kg dw PNEC sédiment (eau de mer): 0,12 mg/kg dw

Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6):

PNEC Eau (eau douce): 0,048 mg/L PNEC eau (eau de mer): 0,0048 mg/L PNEC eau (libération périodique): 0,48 mg/L

PNEC station d'épuration: 2 mg/L

PNEC sédiment (eau douce): 0,173 mg/kg dw PNEC sédiment (eau de mer): 0,0173 mg/kg dw

PNEC terre: 0,00638 mg/kg dw

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

#### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussière: Appareil avec filtre à particules P1 conforme à la norme

EN 143.

Protection des mains: Recommandation: Gants de protection conforme à la norme EN 374

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur

résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Recommandation: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Ne pas retirer film

protecteur soluble dans l'eau.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa solide

Couleur: bleu

Odeur: frais

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

#### Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022
Version: 6.0
Remplace la version: 5.1
Langue: fr-CH
Date d'édition: 2.1.2023

Page: 6 de 10

Point de fusion/point de congélation:

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: Non applicable

Température de décomposition:

Aucune donnée disponible
7,5 (Composant bleu)
2,5 (Anticalcaire)

Viscosité, cinématique: Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau: soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Tension de vapeur:

Densité:

Densité de la vapeur:

Caractéristiques des particules:

Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes: non comburant

Température d'auto-inflammabilité:

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

# 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4 Conditions à éviter

Humidité

#### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022
Version: 6.0
Remplace la version: 5.1
Langue: fr-CH
Date d'édition: 2.1.2023

Page: 7 de 10

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis. ATEmix calculé: > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation

des yeux. résultat d'essai HET-CAM-Test

Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):

DL50 Rat, par voie orale: 4010 mg/kg

DL50 Rat, dermique: >2000 mg/kg (OECD 402, read across) Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8): DL50 Rat, par voie orale: >2000 mg/kg (OECD 401, read across)

DL50 Lapin, dermique: >2000 mg/kg (read across)

Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6): DL50 Rat, dermique: >2000 mg/kg (OECD 402) Indication sur Carbonate de sodium (n°CAS 497-19-8):

DL50 Rat, par voie orale: 4090 mg/kg

### **Symptômes**

Après absorption:

Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs. Mal

d'estomac, vomissement

Après contact avec la peau: Irritation, rougeur

Après contact avec les yeux:

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations, des rougeurs, des larmes ou une vue

trouble. Douleurs, lésion irréversible du nerf optique



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

#### Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à iour: 15 12 2022 Version: 6.0 Remplace la version: 5.1 fr-CH Date d'édition: 2.1.2023 8 de 10

Page:

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur Sulfuric acid, mono-C12-18-alkyl esters, sodium salts (n°CAS 68955-19-1):

Toxicité pour le poisson: CL50 Danio rerio: 1,3 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 2,8 mg/L/48h (OECD 202)

Toxicité pour les algues: EbC50 Scenedesmus subspicatus: 20 mg/L/72h

Indication sur amides d'acides gras (n°CAS 90622-77-8):

Toxicité pour le poisson: CL50 Danio rerio: 31 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 37,5 mg/L/24h (OECD 202)

Toxicité pour les algues: EbC50 Scenedesmus subspicatus: 1,1 mg/L/72h (OECD 201)

Indication sur Acide sulfamidique (n°CAS 5329-14-6):

Toxicité pour le poisson: CL50 Tête de boule: 70,3 mg/L/96h (OECD 203)

Toxicité pour la daphnia: CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 71,6 mg/L/48h (OECD 202) Toxicité pour les algues: CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): 48 mg/L/72h (OECD

201)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité

comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet déchets municipaux: Détergents contenant des substances dangereuses

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à jour: 15.12.2022 Version: 6.0 Remplace la version: 5.1 Langue: fr-CH Date d'édition: 2.1.2023

Page: 9 de 10

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des

règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Directives nationales - Suisse**

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

#### Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 75

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 = Contient Hydrocarbures de terpène, sous-produits. Peut produire une réaction allergique.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# Grohe Fresh 2 in 1

Numéro de matière 38882000

Mise à iour: 15 12 2022 Version: 6.0 Remplace la version: 5.1 Langue: fr-CH Date d'édition: 2.1.2023

10 de 10

Page:

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Adresse

Mise à jour d'ordre général

Créée: 2.7.2015

Service responsable de la fiche technique

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes: ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise Asp. Tox.: Toxicité par aspiration CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne CFR: Code des règlements fédéraux CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet EC50: Concentration efficace 50% EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées Eye Dam.: Endommagement des yeux Eye Irrit.: Irritation des yeux Flam. Lig.: Liquide inflammable

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit.: Irritation de la peau Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.